

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 13

Conseillers en fonction : 12

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 23 Juillet 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 Juillet 2015

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Vincent FELDER, Sylvie LABANCA, Bernard PALLOIS, Adjointes au Maire

- Mmes et MM. Thérèse SROKA, Maurice CHARTON, Astrid KLINTZING, Jean-Marie CLAUDE, Jean-Paul ZANETTI, Odile SEITZ, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Sylvie SISTEL à Mr Marc GIROLD

Absente excusée : Mme Marie-Sarah CHARLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance par un hommage à Léon Weissenberger, Maire de Russ pendant 18 années, ancien adjoint, conseiller municipal, président du SIVU Russ/Barembach, délégué au SIVOM Bruche-Hasel et au Sélect'OM, qui vient de nous quitter. Il a œuvré pendant plus de 32 années au service de la commune de Russ. Une minute de silence à sa mémoire est observée.
Pour respecter ses dernières volontés, il n'y aura ni fleurs, ni plaque, ni communication.

N°165/15

Horaires de travail pour le personnel communal

Pour la santé et la sécurité du personnel communal, en période d'évènements climatiques extrêmes annoncés, été comme hiver (canicule, froid, neige, verglas, ...), il est proposé, d'aménager et de moduler les horaires de travail du personnel exposé aux évènements climatiques extrême.

Les nouveaux horaires seront validés par M. le Maire, en son absence par l' élu référent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration) :

- Décide de mettre en place des horaires modulables en fonction des conditions climatiques.

N° 166/15

Réglementation du dépôt de la carrière de Schwartzbach

M. le Maire rappelle la délibération n° 56/14 du 3 Juillet 2014, où une nouvelle convention réglementant le dépôt de végétaux et de matériaux divers avait été approuvée.

Cependant, M. le maire et M. Pallois ont été à plusieurs reprises sollicités pour des demandes de dépôts de gros volumes de terre, et ont par ailleurs constaté un important stock de déchets verts comblant partiellement le trou de l'ancienne carrière.

En conséquence, afin de préserver l'avenir et de permettre à la commune de Russ de l'utiliser pour ses besoins propres, le conseil municipal avec 8 voix pour (dont une procuration) et 3 abstentions :

- Décide la fermeture définitive aux particuliers et entreprises de la carrière pour tous dépôts : déchets verts, bois, terre et gravats divers.

M. Pallois indique que le Sélect'om mettra à la disposition de la commune une broyeuse de végétaux les 30 et 31 juillet 2015.

N°167/15

Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

L'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur :

- Pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour percevoir la fraction communale de la TCFE : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5
- Pour le conseil départemental, compétent pour percevoir la fraction départementale de TCFE : 2, 4 ou 4,25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide de maintenir pour l'année 2016 les tarifs de l'année précédente.

N°168/15

Attribution de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration) :

- Décide, après que M. Jean-Paul Zanetti président de l'association ait quitté la salle, d'attribuer une subvention de 800 euros à la musique municipale pour l'acquisition de chemises blanches sérigraphiées.

Mr le maire tient à préciser que cet achat fait suite à une demande de la commune.

N°169/15

Location du presbytère

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration),

- Décide de louer l'appartement situé au 1^{er} étage du presbytère, 6 Place des Tilleuls, à Mr et Mme Jean-Yves ZANGER habitant actuellement à Fréconrupt.
 - Date d'effet du bail : 20 Août 2015

- Loyer mensuel : 677 euros + 10 euros de provision de charges

S'agissant du locataire sortant, sa caution lui sera restituée après amputation de la somme nécessaire aux travaux de remise en état, en particulier de peinture.

N°170/15

Demande d'acquisition d'un terrain communal

- SCI ZABE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme Lydia Zanetti gérante de la SCI ZABE, en date du 7 Avril 2015.

La SCI ZABE a acquis la maison sise au 44 Rue de la Forêt à Russ, et souhaiterait acheter le terrain se situant face au bâtiment, terrain qui était jusqu'à présent loué pour y stocker du bois de chauffage. Cette petite parcelle fait partie du domaine forestier et sa surface est inconnue.

- M. Eric Heiligenstein

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courriel de M. Eric Heiligenstein en date du 21 Juillet 2015.

M. Heiligenstein, propriétaire au 43 rue de la Forêt à Russ, souhaite acquérir la parcelle attenante à sa maison.

Cette petite parcelle fait partie du domaine forestier et sa surface est inconnue.

Ces deux parcelles se situant sur le domaine forestier, il est nécessaire de consulter au préalable l'ONF et la DDT qui devront réaliser une étude et donner leur accord pour ces deux ventes.

A la suite de l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité (dont 1 procuration) :

- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour la vente de ces deux parcelles auprès de l'ONF et de la DDT.
- En cas de réponse favorable de ces deux organismes, se réserve le droit de vendre l'une ou l'autre de ces parcelles.

N°171/15

Contrat Gaz de Strasbourg

Conformément aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente du gaz naturel pour les consommateurs non domestiques seront supprimés à compter du 31 décembre 2015.

La mairie de Russ fait partie des clients ES Gaz de Strasbourg concernés par cette nouvelle disposition et il lui appartient donc, avant cette date, de choisir un nouveau contrat de vente de gaz naturel en offre de marché auprès du fournisseur de son choix.

Satisfaite des services et de la réactivité de ES Gaz de Strasbourg, son fournisseur actuel, le conseil municipal à l'unanimité (dont 1 procuration) :

- Décide de reconduire à partir du 1^{er} Janvier 2016 avec ES Gaz de Strasbourg, le contrat de fourniture en gaz naturel
- Se réserve la possibilité de consulter à tout moment d'autres fournisseurs pour mise en concurrence.

M. le Maire souhaite également que lors de la réfection de la Rue des Champs à Russ, une réflexion soit menée et que la possibilité d'acheminement du gaz naturel dans cette rue soit prise en compte.

N°172/15

Convention avec le CDG67 pour le recrutement d'un agent

A la suite de la démission de Mme Micheli, le poste d'agent administratif responsable de l'agence postale de Russ est vacant.

M. le Maire précise que selon la convention passée avec La Poste, la personne nommément identifiée est habilitée à effectuer les différentes opérations réalisées à l'agence postale.

Selon cette convention, la commune de Russ met à disposition de l'agence postale un agent administratif, dont les rémunérations pour 23/35^{ème} sont financés par La Poste.

Une procédure de recrutement d'un agent de gestion administrative a donc été lancée pour pourvoir ce poste vacant.

La personne recrutée sera amenée à prendre en charge l'agence postale pour 23/35^{ème} et à effectuer des tâches administratives pour la mairie, pour les 12/35^{ème} restants.

M. le Maire a demandé au Centre de Gestion de l'assister dans cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (dont une procuration) :

- Approuve la convention de mise à disposition de personnel en vue d'une mission d'assistance et de conseil pour le recrutement d'un(e) agent de gestion administrative.
Les candidatures sont à envoyer au CDG jusqu'au 31 juillet 2015, date limite.

M. le Maire informe également qu'il a été à plusieurs reprises interpellé par des usagers sur l'aménagement des locaux de l'agence postale peu adaptés à la discrétion et à la confidentialité parfois nécessaires pour certaines opérations qui se font au vu et au su de tout le monde.

Une étude de réaménagement des locaux pour prendre en compte ce besoin sera faite.

Il indique également qu'un représentant du service de sécurité de La Poste se déplacera également à la mairie pour étudier les dispositifs de sécurité à mettre en place. En effet, à titre d'exemple les locaux actuels ne sont pas équipés de volets roulants.

N°173/15

Impayés locataires

Il a été récemment constaté que deux locataires de logements communaux étaient redevables de factures non honorées pour l'un et d'impayés de loyers pour le second.

Afin de permettre le recouvrement des sommes dues :

- Pour le premier, un rappel des montants redevables a été fait par la perception.
- Pour le second, il est redevable de plus d'un an de loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- Autorise M. le Maire accompagné de Vincent Felder de rendre visite à ce locataire et de trouver une solution avec lui.

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour régler définitivement ce problème en entamant si nécessaire une procédure d'expulsion de ce locataire.

N°174/15

Désignation d'un évaluateur pour les entretiens professionnels

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Centre de Gestion en date du 1^{er} Juillet 2015, qui rappelle que chaque collectivité et établissement doit mettre en place des entretiens professionnels pour apprécier la valeur professionnelle de ses agents en 2015, en remplacement de l'ancienne fiche de notation.

La procédure pour la mise en place de ces entretiens ainsi que des outils et un accompagnement sont proposés par le centre de gestion aux collectivités.

Pour permettre aux évaluateurs d'assurer pleinement leur mission, une formation leur est proposée. Cette formation de 2 jours est organisée par le C.N.F.P.T dès la mi-septembre 2015.

En vue de la bonne organisation des sessions de formation, il est demandé de procéder dès maintenant aux inscriptions.

Dans cet objectif, nous devons désigner l'évaluateur chargé des entretiens professionnels des agents de la commune de Russ.

Après en avoir délibéré et dans l'attente d'avoir des précisions sur le profil de l'évaluateur, le conseil municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- Désigne le supérieur hiérarchique direct (le N+1), le cas échéant M. le Maire.

N°175/15

Convention avec Alsace Intérim pour une mission d'intérim

Pour faire face à l'absence pour maladie de deux agents techniques et 3 agents administratifs, M. le Maire a pris contact avec Alsace Intérim pour le recrutement d'un ouvrier d'entretien intérimaire:

- Quotité horaire : 35 heures/semaine
- Coût horaire : 9,61 €
- Durée du contrat : 1 mois renouvelable

Il est également fait appel à un agent administratif intérimaire à mi-temps pour effectuer le traitement des factures et procéder aux paiements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (dont une procuration) :

- Approuve les contrats d'intérim signés avec Alsace Intérim
- Autorise le maire, de façon tacite, à signer à l'avenir les prochains contrats avec les sociétés d'intérim en cas de besoin.

N°176/15

Partenariat avec Bruche Emploi

Pour faire face à l'absence pour maladie de deux agents techniques, M. le Maire a pris contact avec Bruche Emploi pour le recrutement d'un ouvrier d'entretien contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (dont une procuration) :

- Approuve le contrat de partenariat signé avec Bruche Emploi.

N°177/15

Questions diverses et informations

- **Bennes Select'om à Schwartzbach**

A la suite de plaintes de certains usagers et de riverains, les bennes de tri sélectif resteront sur le même emplacement, mais seront orientées différemment.

- **Compte-rendu réseau GDS**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte** du compte-rendu d'activité du réseau GDS pour l'exercice 2013-2014 présentant la synthèse des travaux et interventions réalisées dans la commune. Il est en libre consultation en mairie.

- **Compte-rendu d'activité du groupe ES**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- **Prend acte** du compte-rendu d'activité de concession 2014 présentant la synthèse d'éléments financiers du groupe ES et les éléments propres à la commune. Il est en libre consultation en mairie.

- **Elections et liste électorale**

M. le Maire indique que :

- les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015.
- De nouvelles modalités d'exercice du droit de vote par procuration ont été mises en place. Une communication sera faite auprès des administrés et l'information relayée sur le site internet de la commune.

- **Divers**

- M. Pallois déplore le manque d'entretien du matériel technique qui engendre des coûts importants de réparation ou de remplacement.
La mise en place d'un carnet d'entretien et/ou l'instauration d'un entretien périodique, ou toute autre modalité de suivi devra être étudiée.

- Mme Labanca a été interpellée par des concitoyens pour des nuisances sonores dues au bruit de sciage de bois le dimanche matin.

Un rappel à un minimum de civisme sera inséré dans le prochain Russ Info.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2015**

NOMS-PRENOMS	SIGNATURE
FELDER Vincent, adjoint	
LABANCA Sylvie, adjoint	
PALLOIS Bernard, adjoint	
CHARLIER Marie Sarah	Absente excusée
CHARTON Maurice	
CLAUDE Jean-Marie	
KLINTZING Astrid	
SEITZ Odile	
SISTEL Sylvie	Procuration à M. Marc GIROLD
SROKA Thérèse	
ZANETTI Jean-Paul	